

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AOUT 2014.

Le jeudi 28 août 2014 à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 22 août 2014.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Mikaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Magali CADOUR qui a donné pouvoir à Madame Nadège HAVET, de Madame Claudie LE NEL qui a donné pouvoir à Madame Mariette GELEBART.

Monsieur Patrick DROUET a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014.

La séance ouverte, le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux. Monsieur Patrick DROUET fait remarquer que le total des subventions est erroné. Après vérification, il apparaît que le Conseil municipal avait voté la somme de 30 € à l'attention de l'association Sauvegarde de l'Enfance et non 20 € comme reporté dans le compte-rendu.

Le total des subventions votées aux associations avec ressortissants de Saint Pabu est de 910 € et non de 635 €. Le total général des subventions accordées aux associations est donc de 18 870 € et non de 19 036,58 € (erreur de report) comme écrit dans le compte-rendu. La délibération transmise à la préfecture reprenait le bon montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 19 voix POUR, d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014.

2. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE CONCOURS ET DE LA COMMISSION RELATIVE AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC.

Lors de l'élection des commissions référencées ci-dessus, la répartition des membres n'a pas été correctement opérée entre les candidats. Il convient donc de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire annonce avoir reçu à ce jour, sous la forme d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, la démission de tous les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de Concours et de la Commission relative aux Délégations de Service Public. Ces commissions ne peuvent donc plus être constituées du nombre de titulaires réglementairement requis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Entérine la démission de tous les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de Concours et de la Commission relative aux Délégations de Service Public,
- Prend acte qu'une nouvelle élection à la Commission d'Appel d'Offres, au Jury de Concours et à la Commission relative aux Délégations de Service Public devra être organisée.

3. RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au Conseil Municipal. Suite à cette présentation, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2013.

4. TARIFS COMMUNAUX A APPLIQUER AU 01/09/2014.

Suite à la Commission Finances du 21 août 2014, Monsieur David BRIANT, adjoint délégué aux Finances, propose les nouveaux tarifs communaux à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2014. Des modifications sont effectuées en cours de séance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} septembre 2014 les nouveaux tarifs communaux (voir au verso du présent compte-rendu).

5. VALIDATION DES REGLEMENTS D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les règlements d'utilisation des salles communales tels que proposés par la Commission Finances suite à sa réunion du jeudi 21 août 2014

6. VALIDATION DES REGLEMENTS DES SERVICES LIES A L'ENFANCE.

Dans le cadre de la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dès la rentrée prochaine pour les élèves de l'école de l'Aber Benoît, Madame Nadège HAVET, adjointe au Maire déléguée à la Vie scolaire et à l'Enfance, propose au Conseil municipal de valider le règlement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ainsi que les règlements des autres services liés à l'enfance (garderie périscolaire, restauration scolaire, ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)) tels que proposés par la commission Vie scolaire - Enfance qui s'est réunie le mercredi 20 août 2014. Des modifications sont effectuées en cours de séance. Accord unanime.

7. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière financière, juridique et budgétaire, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2014.

8. BUDGET CAMPING : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Accord unanime pour valider la décision modificative présentée par Monsieur le Maire d'attribuer des crédits à hauteur de 100 € au chapitre 67 Charges exceptionnelles, pour lequel aucun crédit n'avait été prévu, et de diminuer de ce même montant le chapitre 011 Charges à caractère général.

9. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNC.

Suite à la journée du 12 août 2014 commémorant le 70^{ème} anniversaire de la libération de SAINT PABU, et afin d'équilibrer leurs dépenses suite à des dépenses imprévues et supplémentaires, Monsieur le Président de l'UNC a adressé à la Mairie une demande de subvention exceptionnelle de 230 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 abstention (Eric TANGUY), propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 170 € pour la location en dernière minute d'un deuxième barnum afin de servir l'apéritif offert par la municipalité.

10. AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEF.

Lors de la réunion du comité en date du 17 juillet 2014, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts. Les modifications proposées entendent permettre au SDEF de contractualiser avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 18 voix POUR et 1 abstention (Patrick DROUET), d'approuver les statuts du SDEF.